



NOTE CONCEPTUELLE

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU FP-SADC SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, L'AVANCEMENT DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

**THÈME: Soins non rémunérés et travail domestique: Pourquoi le
Parlement devrait-il s'en préoccuper?**

MERCREDI 14 AVRIL 2021

1.0 INTRODUCTION ET CONTEXTE

On ne peut pas parler d'égalité des sexes sans parler des soins non rémunérés et du travail domestique (UCDW), qui constituent une dimension essentielle, mais largement invisible, du bien-être humain qui fournit des services domestiques essentiels aux ménages et aux membres de la collectivité.

La mesure conventionnelle actuelle de la plupart des économies du monde ne tient pas compte d'une grande partie du travail qui nous touche tous. La plupart de ce travail est fait gratuitement par des femmes et des filles. En 2018, 606 millions de femmes en âge de travailler se sont déclarées indisponibles pour travailler en raison de soins non rémunérés, tandis que seulement 41 millions d'hommes étaient inactifs pour la même raison. Les femmes ont donc moins de temps à consacrer à un travail rémunéré, à établir des réseaux ou à participer à des activités de changement sociétal. Cela nuit à leur bien-être, favorise la dépendance financière et limite les possibilités de travail décent, au point de restreindre les femmes à des emplois de faible statut et à temps partiel dans le secteur informel.

Les femmes et les filles sont responsables de 76,2 % de l'UCDW. L'UCDW désigne toutes les activités non marchandes et non rémunérées effectuées dans le ménage, y compris les soins directs aux personnes comme les enfants malades ou les personnes âgées, et les soins indirects comme la cuisine, le nettoyage, la récupération de l'eau ou du carburant. Ces tâches varient en effort physique et en intensité selon la situation socio-économique et/ou l'état matrimonial. Les estimations fondées sur les données de l'enquête sur l'utilisation du temps dans

64 pays, qui représentent 66,9 % de la population mondiale en âge de travailler, montrent que 16,4 milliards d'heures sont consacrées chaque jour à des soins non rémunérés. Cela équivaut à 2 milliards de personnes travaillant 8 heures par jour sans rémunération (BIT, 2019). Le travail non rémunéré dans le domaine des soins a été identifié comme un obstacle à l'autonomisation des femmes parce que la part disproportionnée des femmes a un impact direct sur leur capacité à participer à l'économie rémunérée, ce qui entraîne des écarts entre les sexes dans les résultats d'emploi, les salaires et les pensions.

La cible 5.4 des Objectifs de développement durable des Nations Unies établit l'orientation sur la façon de traiter le travail non rémunéré. La première étape consiste à reconnaître la valeur du travail non rémunéré, ce qui exigera des données sur la façon dont les femmes et les hommes passent leur temps. Cependant, seulement 83 pays ont mené des enquêtes sur l'utilisation du temps, et seulement 24 % d'entre elles ont été menées après 2010 (ONU Femmes, 2010). Les données sur l'utilisation du temps pour les pays en développement sont encore plus limitées en raison des coûts et des capacités considérables nécessaires.

La deuxième étape consiste à réduire les tâches physiquement exigeantes et dangereuses, comme cuisiner avec des sources de carburant dangereuses. Une cuisson propre pour tous permettrait aux femmes d'économiser plus de 100 milliards d'heures par an pour la collecte et le transport du bois de chauffage, libérant ainsi du temps aux femmes pour rechercher des opportunités économiques (AIE, 2017). Des points d'entrée pour réduire le temps consacré aux soins non rémunérés, comme les moulins électriques, les robinets d'eau et les usines de biogaz, ont été identifiés.

La troisième étape consiste à partager plus équitablement les heures restantes entre tous les acteurs, y compris les hommes, les femmes, les États et le secteur privé. La disponibilité de services de soins abordables et de qualité est donc essentielle pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et assurer leur participation au travail rémunéré.

En raison du peu de données probantes recueillies sur l'étendue ou la répartition du travail non rémunéré dans différents contextes, comme en milieu rural et urbain, la compréhension de l'incidence de l'UCDW sur les femmes et les filles a été limitée, ce qui a fait en sorte que la politique publique n'a guère été prise en considération. Dans ce contexte, la Commission estime nécessaire de souligner la nécessité pour les parlements nationaux de la région de la SADC de reconnaître, valoriser et valider les soins non rémunérés et le travail domestique (UCDW) en assurant la prestation de services publics, les infrastructures et les politiques de protection sociale dans la région.

2.0 OBJECTIFS

Les objectifs sont les suivants:

- a) approfondir la compréhension qu'a la Commission de l'ampleur, de la dynamique et de l'impact des soins non rémunérés et du travail domestique et de sa contribution à l'inégalité entre les sexes et au faible statut des femmes dans la région de la SADC et identifier des pistes possibles;
- b) faire des soins non rémunérés et du travail domestique une question de dialogue dans les parlements nationaux afin qu'ils soient reconnus et valorisés;
- c) ouvrir un espace au dialogue politique national sur les soins non rémunérés et le travail domestique avec l'aide des parlements nationaux;
- d) encourager les États membres de la SADC à mener des enquêtes sur l'utilisation du temps pour l'élaboration de programmes et de politiques qui favoriseront la reconnaissance, la réduction et la redistribution du DWCU; et
- e) formuler des recommandations sur la façon d'améliorer le rôle des parlements sur les questions relatives à l'UCDW.

3.0 APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RÉUNION

La Commission suivra des présentations d'experts, de discussions et de dialogues interactifs par les moyens suivants:

- (i) ONU Femmes;
- (ii) Oxfam International;
- (iii) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).